

Transports 8



Aménagement exemplaire

Améliorer la sécurité des déplacements à Entraigues-sur-la-Sorgue

De nos jours, l'insécurité routière est un problème majeur de santé publique. Malgré les multiples campagnes de prévention, les accidents de la route sont encore très nombreux. Ceux-ci sont malheureusement caractérisés par une forte implication des piétons et des cyclistes, qui représentent à eux seuls plus d'un tiers des victimes graves. Pour favoriser les modes doux non polluants comme le prévoit la loi sur l'air, il paraît indispensable de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables. Cette mesure passe par une meilleure prise en compte de l'insécurité routière dans les politiques de déplacements et dans l'aménagement de la voirie.

Située à proximité d'Avignon, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue a intégré cette problématique lors de l'élaboration de son Plan Municipal d'Environnement en 1991. Elle a mis en œuvre de multiples opérations visant à améliorer la sécurité des déplacements des différents usagers de la voirie.

Une approche globale de la question des déplacements

En 1990, suite à la perte de nombreux platanes touchés par la maladie du chancre coloré, la municipalité d'Entraigues-sur-la-Sorgue prend conscience de l'importance de l'évolution de son paysage et du cadre de vie de ses habitants. Elle s'engage dans l'étude d'un Plan Municipal d'Environnement (PME) pour initier une réflexion globale sur l'ensemble de la commune. Approuvé en 1991, le PME définit les grandes orientations et les principaux objectifs de la politique environnementale d'Entraigues. Intégrés dans la programmation des "50 actions pour l'environnement", ces objectifs ont été repris en 1995 dans la Charte d'Ecologie Urbaine. Ils s'articulent autour de 4 grands axes stratégiques :

- préserver et mettre en valeur la Sorgue,
- construire un paysage de qualité,
- développer la citoyenneté de l'environnement,
- améliorer la sécurité des déplacements, la collecte sélective et réduire les dépenses d'énergie.

La commune d'Entraigues souhaite actuellement s'engager dans la réalisation d'un agenda 21 local et poursuivre sa politique environnementale telle qu'elle est définie dans son PME et sa Charte d'Environnement.

L'amélioration des conditions de déplacement

Pour sécuriser et faciliter les déplacements, un important travail de réaménagement a été mené sur la plupart des voies communales, et notamment sur la traversée d'Entraigues. Cette ancienne route départementale a été déclassée en voie communale dès 1991. Interdisant l'accès aux poids lourds dans l'agglomération, cette mesure a permis de diminuer le trafic routier et les nuisances qui lui sont associées (bruit, pollution, stress...)

L'ensemble des travaux a été conduit de 1992 à 1998, en étroite collaboration avec les élus, la DDE, les architectes paysagistes et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de Vaucluse. Les aménagements réalisés portent essentiellement sur deux points : réduire la vitesse des automobilistes, protéger et valoriser la pratique des modes doux.



Réduire la vitesse en ville

De manière générale, le code de la route et les panneaux de signalisation ne suffisent pas à faire ralentir les automobilistes. Ceux-ci se sentent d'autant plus en sécurité que la route est large et peu encombrée. Il s'agit donc d'associer à ces restrictions des moyens physiques qui empêchent réellement les conducteurs de dépasser la vitesse autorisée. Sur l'ensemble des voies communales réaménagées, la municipalité a installé :

- des chicanes, c'est-à-dire la création ou l'accentuation d'une courbe qui contraint le conducteur à modifier sa trajectoire.
- des dos-d'ânes



- des îlots centraux séparant les chaussées d'une route à deux voies
- des rétrécissements de voies

De plus, la Ville d'Entraigues a souhaité impliquer directement les automobilistes en créant des situations qui développent leur sentiment d'insécurité. Pour cela, elle a installé des abris de bus dans les virages et a rétabli la priorité à droite sur les principaux axes de circulation. Elle a également disposé du mobilier urbain - fontaines, bancs, poubelles, candélabres - de couleur rouge pourpre. Généralement associée à la notion de danger, cette couleur aurait un impact psychologique sur le conducteur qui chercherait alors naturellement à réduire sa vitesse.

Enfin, la gendarmerie d'Entraigues a accentué nettement la fréquence de ses contrôles afin de dissuader les comportements les plus dangereux.

Protéger et valoriser la pratique des modes doux

En plus des mesures visant à diminuer la vitesse des automobilistes - condition sine qua non pour permettre aux usagers vulnérables (piétons, vélos, rollers...) de se sentir en sécurité - la municipalité d'Entraigues a réalisé les opérations suivantes :

- aménagement d'un trottoir mixte vélo/piétons sur l'axe de circulation le plus important.
 - création de passages piétons en "plateaux" permettant de garder un niveau constant entre les deux trottoirs opposés. Particulièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite, ces passages servent également de ralentisseur pour les voitures.
 - développement des cheminements piétonniers, notamment pour accéder aux écoles et aux équipements sportifs.
 - réalisation de circuits pédestres le long de la Sorgue.
 - création de "zones 30" (limitation de la vitesse à 30 km/h) permettant la cohabitation des différents modes de transport sans qu'il soit nécessaire d'aménager des pistes cyclables ou des cheminements piétons.
- De plus, la Ville d'Entraigues a disposé du mobilier urbain et planté des arbres pour maîtriser le stationnement gênant et rendre au piéton l'espace qui lui est dû. Enfin, la Ville travaille actuellement sur un projet de voie verte, qui correspond au tracé de l'ancienne voie ferrée.

Il s'agirait d'un axe pénétrant d'environ un kilomètre, réservé exclusivement aux modes de déplacement non motorisés et maillé avec les différents quartiers périurbains.

Les résultats

L'ensemble des aménagements a été réalisé dans un contexte à la fois fonctionnel et paysager. La municipalité a planté environ 1 700 arbres en 10 ans pour contrecarrer les effets de la maladie du chancre coloré. De plus, pour rendre la traversée de la ville plus agréable et favoriser une vitesse moins élevée, les monuments et la Sorgue ont été mis en valeur et les façades des immeubles ravalées. L'ensemble de ces mesures a contribué fortement à embellir la ville et à la rendre plus agréable et praticable pour les piétons et cyclistes et tous les habitants. Depuis quelques années, on observe d'ailleurs une augmentation du nombre d'Avignonnais résidant à Entraigues.

Éléments financiers

COÛT:

L'aménagement d'Entraigues a été mis en œuvre sur une longue période, quelques aspects financiers peuvent servir de référence.

Coût de la traversée complète : (hors mobilier urbain, éclairage public, réfection des réseaux)	2,5 M€
Coût d'un plateau traversant : (y compris reprise de chaussée et panneaux)	4 600 à 5 500 €
Coût d'une borne basse :	150 à 380 € (posée)
Coût d'une jardinière :	460 € minimum
Coût d'un changement d'axe de 400 m : (hors mobilier urbain, uniquement voirie)	23 000 €

Ces aménagements nécessitent une étude globale, préférable aux réflexions trop parcellaires.

Contact et remerciements :

M. SYLVEN, responsable du Service Urbanisme et Environnement à la Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue.
Tél. : 04 90 83 66 46

Répertoire des fiches transport

- T1 - A Nice on roule au gaz naturel
- T2 - Carpentras en vélo
- T3 - Le transport à la demande : une réalité
- T4 - Marchons vers l'école !
- T5 - Des solutions pour une dépollution efficace
- T6 - Le transport à la demande à Aix-en-Provence
- T7 - Transport combiné de marchandises : le ferroutage à Peille
- T8 - Améliorer la sécurité de déplacement à Entraigues-sur-la-Sorgue
- T9 - Les véhicules au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- T10 - Les sentiers thématiques du musée de Digne-les-Bains

Cette fiche a été réalisée avec l'aide du FREE
(Financement Régional pour l'Environnement et l'Énergie
État-Région-ADEME)



Agence Régionale de l'Énergie
CMCI - 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 1
Tél. : 04 91 91 53 00 - Fax : 04 91 91 94 36
email : work@arene.fr / www.arene.fr

Directeur de la publication :
Guy ILGRANDE

Trage : 3000 exemplaires
ISSN : en cours